

Energies renouvelables : la CRE veut des tarifs d'achat en lien avec les coûts réels de production

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) se penche à son tour sur la remise à plat des dispositifs de soutien aux énergies renouvelables. Elle préconise un recours prioritaire aux appels d'offres et une adaptation des différents tarifs d'achat.

Alors que l'UE vient de publier de [nouvelles lignes directrices](#) et que le gouvernement français doit présenter prochainement une remise à plat des [mécanismes de soutien aux énergies renouvelables](#), la Commission de régulation de l'énergie (CRE) publie, le 17 avril, un rapport sur le [coût et la rentabilité des énergies renouvelables](#) (éolien terrestre, photovoltaïque, biomasse) en France métropolitaine. L'objectif : évaluer ces coûts et vérifier que les dispositifs de soutien ne donnent pas lieu "à des profits excessifs". En 2014, le solaire a représenté 58% des surcoûts de soutien aux énergies renouvelables, l'éolien terrestre 21% et la biomasse 5%.

La CRE répond par ailleurs à une demande de la Cour des comptes, qui souhaitait, en juillet 2013, "la mise en place de [dispositifs de connaissance des coûts de production](#) des différentes filières bénéficiant de l'obligation d'achat permettant de donner toute la visibilité requise pour éclairer les décisions de la puissance publique". Le même exercice sera réalisé prochainement pour la cogénération, l'hydroélectricité et le biogaz.

Eolien : prendre en compte le productible et la durée réelle d'exploitation

Fin 2012, la quasi-totalité des 7.574 MW d'éolien terrestre installés en France bénéficiait de tarifs d'achat, note la CRE. Celle-ci constate pour certains parcs éoliens une "rentabilité excessive" et fait une série de recommandations pour que le "niveau de soutien à l'éolien terrestre [soit] proportionné aux coûts de cette filière, et maîtriser ainsi le développement des [charges de service public de l'électricité](#)". Elle estime que les [appels d'offres](#) sont préférables au [tarif d'achat unique](#), et fait des propositions pour rendre plus modulable le tarif d'achat.

Les coûts d'investissement représentent la majeure partie des coûts de production éolien et sont composés aux trois-quarts du coût des éoliennes. Or, ce coût "suit actuellement une tendance à la baisse vraisemblablement amenée à se poursuivre à l'avenir". Aujourd'hui, le prix d'achat d'une éolienne se situerait entre 950 et 1.100 k€/MW. La CRE propose donc une révision régulière du tarif d'achat, afin de prendre en compte l'évolution de ces coûts.

La rentabilité des parcs éoliens est très variable et dépend du volume d'énergie produit. Cela conduit, "pour les parcs bénéficiant des meilleures conditions de vent, à des rentabilités très supérieures voire excessives au regard du coût moyen pondéré du capital de référence" (CMPC). La CRE préconise donc de prendre en compte le productible dans les tarifs d'achat. Elle propose deux solutions : avancer la dégressivité du tarif d'achat qui ne commence, pour l'heure, que cinq ans avant la fin du contrat d'achat. Ou moduler le tarif chaque année, en introduisant des paliers de rémunération décroissants en fonction du productible atteint au cours de l'année.

Alors que le tarif d'achat est conçu pour rentabiliser les installations pendant la durée du contrat (quinze ans), la plupart des porteurs de projets interrogés affirment vouloir exploiter leurs parcs pendant vingt ans, voire vingt-cinq ans. "Dès lors, les installations, après avoir été intégralement amorties et rémunérées sur 15 ans, continueront à [valoriser l'électricité qu'elles produisent sur les marchés](#) pendant 5 à 10 années supplémentaires", note la CRE. Une révision de la durée de contrat pour qu'il corresponde à la durée réelle d'exploitation est donc préconisée.

La CRE précise ne pas avoir pu prendre en compte l'impact, sur les coûts et la rentabilité des parcs, des évolutions réglementaires récentes ([loi Brottes](#), [S3REnR](#)). Elle "procédera aux analyses nécessaires dès lors que les premiers parcs relevant de ces dispositions auront été mis en service".

[Sophie Fabrégat](#)